



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27/10/2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le Vingt-sept du mois d'octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine FAURE, Maire.

**Etaient présents :**

M. BERRY Frédéric, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. FAURE Patrice, M. GASTALLE Nicolas, M. GENOT Michel, M. GIRARD Didier, Mme JALLAT Sonia, MANDON Murielle, M. TALLARON Bernard.

**Excusés** : M. SALQUE Laurent et Mme BARRIOL Marie-Laure

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

**1- Approbation du dernier compte rendu du Conseil municipal du 12/05/2023**

*Approuvé à l'unanimité 13 POUR.*

**2- Attribution des marchés pour l'aménagement du multi-commerces – projet centre bourg**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise le Président du SDEA à signer et à notifier aux entreprises concernées les contrats de travaux pour l'aménagement du multi-commerces du centre bourg de l'ancienne commune de St Julien Boutières.

Le montant global des travaux est de : 725 210.35 € HT.

*Approuvé à l'unanimité 13 POUR.*

**3- Avenant à la convention de mandat avec le SDEA**

Madame le Maire ayant rappelé au Conseil Municipal sa délibération du 07/01/2022 donnant mandat au SDEA pour le projet de requalification du centre-bourg. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est portée de 660 000 € HT à 850 000 € HT, soit une rémunération de 28 743.96 € HT du mandataire revue et corrigée.

Il y a lieu de prendre un avenant à la première convention prenant en compte cette augmentation de rémunération ; Après lecture et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Mme Le Maire a le signer.

*Approuvé à l'unanimité 13 POUR.*

**4- Avenant au contrat de prévoyance collective MNT – CDG 07**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal : accepte

l'augmentation du taux de cotisation à la MNT (contrat prévoyance - groupe/CGG07), et autorise Mme le Maire à signer cet avenant ce contrat dès sa réception, et charge Mme Le Maire, d'effectuer les démarches nécessaires à son exécution.

*Approuvé à l'unanimité 13 POUR.*

**5- Attribution d'une subvention pour séjour scolaire sur le monde marin – école Publique St Martin de Valamas**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de l'attribution d'une subvention de 44 € pour chaque enfant domicilié sur St Julien d'intres (3 élèves) à l'Ecole publique de St Martin de Valamas pour financer un séjour scolaire sur le monde marin qui aura lieu en avril 2023.

*Approuvé à l'unanimité 13 POUR.*

**6- Mise en place de la nomenclature comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal, APPROUVE la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

*Approuvé à l'unanimité 13 POUR.*

**7- Décision modificative budgétaire : régularisation emprunt**

*Approuvé à l'unanimité 13 POUR.*

**8- Désignation d'un délégué suppléant de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect)**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, à 13 voix, DÉSIGNE le conseiller municipal suivant comme membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CC de Val'Eyrieux- Délégué suppléant : M. FAURE Patrice, Mme Catherine FAURE, ayant déjà été désignée comme délégué titulaire.

*Approuvé à l'unanimité 13 POUR.*

NB : Après approbation lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, le procès-verbal de cette séance sera publié sur le site internet, un exemplaire sera également mis à disposition du public en Mairie.

La séance est levée à 22 h